



**** IMPORTANT ****

Recommandations pour préserver la confidentialité des épreuves

Référence : BIM-FGA et BIM-FP 23-031

Destinataires :

Directions des services informatiques
Responsables de BIM-FGA et de BIM-FP dans les organismes scolaires
Directions de centre FGA et FP
Représentants du *Comité de planification et de coordination BIM-FGA*
Représentants du *Comité provincial de concertation BIM-FP*

Merci de faire suivre ce message aux personnes concernées dans votre organisme.

À la suite de bris de confidentialité de différents ordres survenus au cours des dernières années, l'équipe BIM veut rappeler aux organismes scolaires certaines bonnes pratiques afin de renforcer la sécurité des épreuves.

L'équipe BIM souhaite formuler les recommandations suivantes :

- Utilisation et passation des épreuves
 - o Informer le personnel concerné (par exemple, les enseignants, les conseillers pédagogiques, les gestionnaires de la salle d'examen) que lui seul est autorisé à utiliser les épreuves qui lui sont attribuées, et ce, dans le seul contexte et lieu que celui de ses fonctions au sein de son organisme.
 - o Informer le personnel concerné (par exemple, les enseignants, les conseillers pédagogiques, les gestionnaires de la salle d'examen) et les élèves que, pendant la passation d'une épreuve, il est formellement interdit aux élèves d'avoir en leur possession tout appareil électronique (téléphone intelligent, baladeur numérique, montre intelligente, etc.) qui permet la communication, la navigation sur Internet, la traduction de textes, la prise de photos, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données.
 - o Prévoir des étapes de gestion des postes et des fichiers informatiques (avant, pendant et après la passation de l'épreuve), dans le cas de besoins particuliers requérant l'utilisation de matériel informatique.
- Gestion des épreuves
 - o Limiter le nombre de personnes ayant accès aux épreuves.
 - o S'assurer que les épreuves imprimées avant la passation ainsi que les clés de correction sont placées en lieu sûr, dans le centre.
 - o Recueillir chacun des documents d'une épreuve après la passation et mettre en lieu sûr.
 - o Déchiqueter les épreuves avant de les mettre au recyclage.
 - o Ne pas faire circuler de fichiers électroniques d'épreuves.
 - o Informer l'équipe BIM dès qu'un bris de confidentialité lié à une épreuve est constaté.
- Accès à GeXamine
 - o Limiter à 1 ou 2 le nombre d'utilisateurs par centre ayant accès à GeXamine.
 - o Donner à l'utilisateur l'accès uniquement aux programmes qui le concernent.
 - o Mettre à jour, sur une base annuelle, la liste des utilisateurs ayant accès à GeXamine.
 - o Demander aux utilisateurs de GeXamine de changer leur mot de passe sur une base annuelle.
 - o Retirer l'accès aux personnes qui ne travaillent plus pour l'organisme ou qui ne sont plus attribuées à une tâche liée aux épreuves.

Comme mentionné lors de récentes communications, nous réitérons qu'il est interdit d'utiliser les épreuves BIM dans le cadre de la passation à distance ou en ligne. Cette directive vise la sécurité des outils actuellement disponibles à l'échelle provinciale. Cette interdiction exclut toutefois les banques d'épreuves qui seront réservées à la passation d'épreuves dans un contexte à distance, soit plus précisément en ce qui a trait aux projets pilotes en cours.

Nous vous invitons à communiquer avec nous sans aucune hésitation afin d'obtenir davantage d'information ou pour nous faire part de vos commentaires quant à ces recommandations.

L'équipe BIM a convenu qu'un courriel relatif aux pratiques liées à la sécurité des épreuves BIM fera l'objet d'un envoi annuel à l'automne.

Veuillez recevoir nos plus sincères salutations,

L'équipe BIM
bim@grics.ca



**** IMPORTANT ****

Recommendations Concerning the Preservation of the Examination Confidentiality

Reference: BIM – General Education – Adult Sector and BIM – Vocational Training 23-031

To:

IT Services departments

Persons responsible for BIM-FGA [General Education – Adult Sector] and BIM-FP [Vocational Training] in educational organizations

Administrators of *General Education Centres – Adult Sector (FGA)* and *Vocational Training Centres (FP)*

Representatives of the *Comité de planification et de coordination BIM-FGA*

Representatives of the *Comité provincial de concertation BIM-FP*

Thank you for forwarding this message to the individuals in your organization for whom it is intended.

As a result of various breaches of confidentiality which have occurred in recent years, the BIM team wishes to remind educational organizations of some effective procedures that will improve security with regard to examinations.

The BIM team wishes to make the following recommendations:

- Use and Administration of Examinations
 - Inform relevant staff (e.g. teachers, education consultants, exam invigilators) that only authorized persons are permitted to have access to examinations, and only to those exams that pertain to the courses that they teach. This authorization with regard to examinations extends only to the appropriate locations, contexts and functions of these individuals working in the organization.
 - Inform relevant staff (e.g. teachers, education consultants, exam invigilators) and students that, during the exam session, it is forbidden for students to have in their possession any electronic device (smartphone, digital music player, smartwatch, etc.) that would allow them to communicate, surf the Internet, translate texts, take photos, or create, save or consult data.
 - Plan for managing the different stages of use of the computer stations and files (before, during and after the exam session), should students with special needs require computer technology to do the examination.
- Administering Examinations
 - Limit the number of people having access to examinations.
 - Before the examination takes place, make sure that printed copies of the exams and the Correction Key documents are stored in a safe place at the Centre.
 - When an examination session is finished, collect all copies of the exam documents and store them in a safe place.
 - Shred exams before recycling them.
 - Do not allow electronic file versions of examinations to be circulated.
 - In the event that a confidentiality breach is discovered, inform the BIM team as soon as possible.
- Access to GeXamine
 - Limit the number of persons at the Centre having access to GeXamine to 1 or 2 individuals.
 - Give users access only to programs that are relevant to them.
 - Update on an annual basis the list of individuals having access to GeXamine.
 - Ask GeXamine users to change their passwords annually.
 - Withdraw access to GeXamine to individuals no longer with the organization or whose employment tasks are no longer relevant to examinations.

As mentioned in recent Information Bulletins, we reiterate that BIM examinations are not to be used for distance or online evaluation. This directive is intended to ensure the security of the tools currently available province-wide. Certainly, this interdiction does not apply to the bank of examinations specifically reserved for distance evaluation and for the pilot projects currently underway.

Please feel free to contact us for more information or to share your comments with us concerning these recommendations.

Each year, in the fall, the BIM team will be sending out an email on practices pertaining to the security of BIM examinations.

Best regards,

The BIM Team
bim@grics.ca